

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
28 janvier 2014

---

GÉOLOCALISATION - (N° 1717)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CL53

présenté par  
M. Urvoas  
-----

**ARTICLE PREMIER**

A l'alinéa 24, substituer aux mots :

« La date, l'heure et le lieu ainsi que les premières données de localisation sont inscrits »,

les mots :

« Les informations qui ne sont pas strictement nécessaires à la manifestation de la vérité sont inscrites ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de conséquence.